

DELIBERATION N° 90/04-03 - SEJOUR LINGUISTIQUE à FURTH-IM-WALD

Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal délégué aux actions scolaires, informe l'Assemblée qu'un séjour linguistique d'une semaine est en projet pour une classe de l'école primaire Pierre Loti, dans le cadre du jumelage communal avec FURTH IM WALD (Allemagne).

- Lieu d'accueil : FURTH IM WALD
- du 9 au 17 Juin 1990
- Ecole primaire Pierre Loti
- 1 classe de CE 2
- Enseignante : Madame HOUIN
- Nombre d'élèves : 19

Le coût global du voyage et du séjour s'élèverait à 29 800 F pour une semaine, soit 1 568, 42 F par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation financière des familles comme pour les classes de découverte et suivant le tableau ci-après qui a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission des actions scolaires.
- de rappeler que les seules situations et ressources familiales prises en compte pour le calcul de la participation seront celles afférant à l'année 1988.
- de fixer l'indemnité du personnel enseignement et de service accompagnant selon les termes de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 6 Mai 1985,
- de prévoir l'inscription des dépenses de ce séjour au budget supplémentaire 1990, article 643,
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- de solliciter également une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL ressources de l'année 1988 déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12, divisées par nombre de parts fiscales	LUDRES	% coût total du séjour	EXTERIEURS	% coût total du séjour
moins de 1 006 F	204, 00	13 %	988, 00	63 %
de 1 007 à 1 296 F	251, 00	16 %	1 035, 00	66 %
de 1 297 à 1 582 F	298, 00	19 %	1 082, 00	69 %
de 1 583 à 1 869 F	345, 00	22 %	1 129, 00	72 %
de 1 870 à 2 157 F	392, 00	25 %	1 176, 00	75 %
de 2 158 à 2 445 F	439, 00	28 %	1 223, 00	78 %
de 2 446 à 2 732 F	486, 00	31 %	1 270, 00	81 %
de 2 733 à 3 021 F	533, 00	34 %	1 317, 00	84 %
de 3 022 à 3 307 F	580, 00	37 %	1 365, 00	87 %
de 3 308 à 3 595 F	627, 00	40 %	1 412, 00	90 %
plus de 3 596 F	674, 00	43 %	1 459, 00	93 %